

PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTENCE BELGE

En 2024, la Belgique assumera simultanément la présidence du Conseil de l'Union européenne et la présidence de l'Union Benelux. Le rôle de précurseur ou de laboratoire du Benelux au sein de l'Union européenne a déjà été démontré à de multiples reprises et la présidence sera attentive aux possibilités de renforcer l'interaction entre le Benelux et l'Union européenne, tant au niveau législatif que non législatif.

La présidence belge mettra tout en œuvre pour établir le plan pluriannuel 2025-2028 du Benelux et s'assurera que celui-ci s'aligne sur le prochain agenda stratégique de l'Union européenne.

Conformément au Traité de l'Union Benelux, la présidence belge se consacrera au marché intérieur, au développement durable et à la sécurité (justice et affaires intérieures). Elle veillera également à continuer les efforts entrepris en matière de coopération avec les pays voisins du Benelux et leurs régions.

MARCHÉ INTÉRIEUR :

La Belgique mettra tout en œuvre pour procéder à la signature du traité Benelux pour l'amélioration et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale et en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail et des conditions de travail décentes.

La présidence belge souhaite contribuer à l'approfondissement et l'interopérabilité du marché intérieur avec une attention particulière pour les petites et moyennes entreprises ainsi que l'économie numérique. Concernant la coopération fiscale transfrontalière, un intérêt particulier sera porté à la réduction de l'écart de TVA et une approche Benelux contre les restrictions territoriales de l'offre dans le commerce de détail sera également recherchée.

Afin de permettre aux citoyens européens d'améliorer la liberté de circulation et d'établissement, la présidence belge encouragera activement d'autres pays européens à se joindre au Traité entre les pays du Benelux et les Etats baltes sur la reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur.

Le développement d'un « jumeau numérique », un modèle de gestion transfrontalière des réseaux routiers, sera poursuivi afin de contribuer au double défi de la décarbonisation et de la numérisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

La présidence belge veillera à maintenir l'engagement du Benelux en faveur d'une économie et d'une société durable et juste ne laissant personne de côté, en accordant une attention particulière à la transition énergétique, à l'économie circulaire, à l'adaptation au changement climatique, et à la résilience. L'engagement en faveur de l'élaboration d'un réseau d'hydrogène sera également poursuivi. En outre, la priorité sera donnée à la production d'énergie en mer, à l'agriculture durable, à la réduction des émissions de CO₂ et à la poursuite de la mise en place d'un réseau de recharge électrique.



COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES :

La Belgique veillera à la mise en œuvre du nouveau traité de police Benelux et à la conclusion d'accords sur les actes d'exécution qui doivent encore le compléter.

Concernant la sécurité, les priorités seront la lutte contre la criminalité organisée internationale, l'exécution transfrontalière des sanctions et le renforcement de la coopération entre les centres de crise. La Belgique prône le développement d'une approche globale et intégrée en matière de lutte contre la criminalité organisée et ceci en lien avec ses priorités européennes en la matière. En outre, les aspects sanitaires des risques transfrontaliers recevront également toute l'attention requise.

Suite à l'adoption du Pacte européen sur la migration et l'asile, l'accent sera mis sur l'opérationnalisation de ce pacte, qui interviendra à partir du second semestre 2024. Les préparatifs effectués au cours du premier semestre pendant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne seront poursuivis dans le contexte Benelux.

La question des retours posant un problème de sécurité, qui figure en bonne place dans l'agenda de la Commission européenne, constituera également une priorité pour la présidence belge du Benelux. Cette problématique nécessite une approche spécifique et le Benelux entend y apporter sa contribution, conformément à la feuille de route de la coordinatrice de l'UE pour les retours.

Enfin, l'année 2024 sera l'occasion de mettre en avant la coopération Benelux et son intérêt pour les citoyens et les entreprises. A cet égard, et au-delà des efforts entrepris pour renforcer la communication et la visibilité de ses réalisations, une journée Benelux sera organisée le 5 septembre 2024, date du 80ième anniversaire de sa coopération douanière. Cette journée sera célébrée chaque année pour mettre en lumière les actions du Benelux. L'année 2024 verra également la Cour de Justice Benelux fêter ses 50 ans.

